

Résidents : Des parcours personnels, une aventure collective

Sous-groupe 1 : L'entrée en Résidence Sociale

Constats	Propositions
<ul style="list-style-type: none">- Les orientations par les SIAO (service d'information, d'accueil et d'orientation) se font avec plus ou moins de dialogue avec les gestionnaires des résidences sociales. En effet, il peut y avoir des erreurs d'orientation et de peuplement.- Les orientations faites par les SIAO sont des solutions à court terme, et elles ne sont pas vraiment inscrites dans les parcours résidentiels.- Les SIAO ne connaissent pas assez les structures d'accueil, ni leur projet social.- Les SIAO devraient participer aux comités de pilotage et aux comités de peuplement.- La résidence sociale est un logement qui répond aux attentes d'un hébergement (ambiguïté DAHO/RS).- La résidence sociale répond aussi au besoin d'un logement abordable immédiatement.- Au niveau des bailleurs, les demandes de logements se font via leurs interfaces, ou selon les contingents (exemple : les réservataires prioritaires, le service action logement et les préfectures).- Les admissions issues des commissions de sélection répondent à des critères de priorités (les réservataires, les handicapés et les demandes individuelles).	<ul style="list-style-type: none">- Les conventionnements SIAO/RS (bailleurs + action logement) et les conventions de réservation entre l'état et les gestionnaires doivent être mises à jour (places mise à disposition, projets sociaux pour augmenter la dimension qualitative).- ADOMA a mis en place un système informatique qui avise les réservataires des logements vides dès leur préavis. Ce dernier doit être généralisé à tous les territoires et à tous les gestionnaires.- Les SIAO doivent connaître les résidences sociales, les pensions de famille et les foyers pour une meilleure orientation de public (choix).- Les populations sans ressource (sortie d'ASE) doivent bénéficier d'une expérimentation d'une ouverture de la résidence sociale. Il s'agirait d'évaluer la capacité à habiter de cette population et de mettre en place un accompagnement.- Des liens doivent se créer entre les résidences sociales et les associations.- Les SIAO doivent participer aux comités de pilotage et aux comités de peuplement.- Les partenaires doivent s'impliquer dans la rédaction et la mise en œuvre du projet social.- Les résidences sociales et les SI-SIAO doivent créer des liens entre eux.- Les logements vides doivent être connus des réservataires.

Sous-groupe 2 : La sortie de la Résidence Sociale

Constats	Propositions
<ul style="list-style-type: none">- Quelle place/rôle ont pris les SIAO pour la sortie des résidents des logements adaptés ? Il y a une ambiguïté en résidence sociale : un logement ou un hébergement ? comment en sortir ? passage ou fin ? pour quel public ?- La résidence sociale est-elle une passerelle vers un logement social ? Les freins existants sont la fracture numérique et la complexité de la DLS (demande de logement social).- Le turn-over est souvent lié à l'âge des résidents, les personnes âgées partent tardivement des résidences sociales et les jeunes partent plus vite (vers des HLM).- Pour favoriser les sorties, il faudrait des évaluations annuelles des besoins des résidents (les parcours professionnels et personnels peuvent évoluer).	<ul style="list-style-type: none">- Afin d'améliorer la prise en charge par les services des droits communs, il faut favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux.- L'aspect transitoire doit être augmenté. Pour cela il faut différencier l'accompagnement social en fonction des résidents (accès au français, accès à la santé, accès à l'emploi et l'accès au logement).- Le partenariat « sortie » doit être élargi avec des acteurs de l'emploi (pôle emploi), des acteurs du logement (le logement social, les pensions de familles, les structures médicalisées ou les bailleurs privés) et les réservataires.- Les réservataires doivent intégrer la procédure de logement dans son entier (de l'entrée en résidence sociale jusqu'à la sortie) comme sur Paris.- Le projet de sortie doit être fixé dès l'arrivée des résidents.- Pour augmenter les sorties vers le logement social, il faut améliorer le réseau des partenaires.- Toutes les demandes d'accompagnement des sorties pour un public spécifique doivent être regroupées au sein d'une même entité.

Sous-groupe 2 : Le droit au logement

Constats	Propositions
<ul style="list-style-type: none">- Le droit au logement pérenne diffère selon le type de structure.- Le logement en résidence sociale est pérenne pour les travailleurs migrants.- Pour les anciens résidents FTM (foyers de travailleurs migrants) dans les résidences sociales, le bail est d'un mois renouvelable par tacite reconduction.- La réglementation est floue car les personnes résident un an renouvelable en fonction de leur situation.- Que proposer pour éviter les expulsions ?	<ul style="list-style-type: none">- La période d'habitat doit être communiquée aux résidents dès le début.- Afin d'accéder au logement adapté et au logement social, il faut plus de moyens financiers, pour construire plus de logement social.- L'ambiguïté « la résidence sociale est un logement mais aussi un hébergement » doit disparaître.- Un cadre juridique unique (la loi-cadre) doit être instauré pour tous types de résidences sociales (circulaire).- Pourquoi pas les EHPAD et les résidences sociales sur un même site ?

Sous-groupe 2 : L'accompagnement social et la participation des résidents

Constats	Propositions
<ul style="list-style-type: none">- Pas suffisamment de moyens pour réaliser un accompagnement social adapté.- Un manque d'accompagnement spécifique pour les personnes âgées ou avec des maladies psychiatrique (manque de moyens).- La participation des résidents ne se décrète pas.- Un effort de mobilisation des résidents est nécessaire pour obtenir leur participation.- Les conditions de logement rendent difficile l'accès aux aides à domicile.	<ul style="list-style-type: none">- Une prestation sociale permettrait d'accentuer la participation.- Les résidents doivent participer.- La convivialité, la considération et la confiance doivent être travaillées davantage.- La participation peut servir comme un outil d'intégration au nouvel environnement résidentiel.- L'accompagnement doit s'adapter à l'évolution des besoins du résident tout au long de son parcours.- Le suivi annuel (possibilité d'obtenir un HLM) du résident doit être établi.- Les gestionnaires doivent apprendre les gestes des premiers secours.- Les animations collectives doivent répondre aux besoins des résidents (recueillir leur besoins et leur attentes et les suivre).

Sous-groupe 3 : Le projet social des résidences sociales : un outil partagé ?

Constats	Propositions
<ul style="list-style-type: none">- Le taux d'actualisation des projets sociaux est faible.- Les projets sociaux sont stéréotypés et faiblement adaptés aux réalités des territoires.- L'implication des personnes accueillies dans la rédaction des projets sociaux est faible.- Le manque d'implication des partenaires dans l'actualisation des projets sociaux.- Les projets sociaux n'intègrent pas le sujet des interactions culturelles.	<ul style="list-style-type: none">- Une trame type avec les incontournables du projet social doit être établie.- Les résidents doivent s'impliquer dans l'écriture du projet social.- Un cadre réglementaire de concertation est nécessaire pour la rédaction et l'actualisation du projet social (en intégrant l'idée d'une périodicité de renouvellement).- Le rapport annuel doit contenir des éléments prospectifs.- Afin d'aider la sortie des résidents, il faut renforcer les partenariats entre les gestionnaires de résidences sociales, les associations, les HLM et les collectivités locales.- Pour intégrer les demandes des contingents (réservataires) et des SIAO, il faut mettre en adéquation le projet social des résidences sociales et les profils des résidents.- Il faut partir de ce que savent faire les résidents (s'organiser entre eux, exemple le TROC SHOP).